

## **1 BUREAU**

Le Bureau est constitué d'un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Ils sont élus suivants les statuts du club. D'autres membres, responsables d'une mission particulière (exemple : formation-recyclage, groupe de niveau) pourront être nommés au Bureau en fonction des besoins de l'Association.

Les membres du Bureau sont conviés à toutes les réunions.

## **2 ADHESION**

Lors de la première année de bénévolat, tous les membres de l'association doivent s'acquitter en début de saison des frais correspondant à l'adhésion et à la licence.

La licence (obligatoire dans le cadre de la FFS) peut être de type « compétiteur/dirigeant » ou « licence pratiquant » ou « cotisation ». La fourniture d'un certificat médical est obligatoire pour la licence « compétiteur/dirigeant ».

Afin de bénéficier de traitements rapides et de bas prix, les licences devront être prises le jour des inscriptions des enfants. Passée cette date, les licences devront être payées en totalité.

Le montant correspondant au prix des « licence pratiquant » sera remboursé en fin de saison en fonction des présences.

## **3 ENCADREMENT**

L'encadrement est constitué des enseignants (titulaire du diplôme fédéral MF1 ou MF2) et des accompagnants. Ceux-ci doivent être âgés d'au moins 16 ans. Tout nouvel accompagnant devra être parrainé par le Bureau.

## **4 PRESENCE**

Chaque membre doit assurer un minimum de 6 sorties. En fin de saison, le remboursement de certains frais engagés en début de saison ne concernera que les membres ayant atteint ce niveau de participation.

De même, il est demandé aux membres un niveau d'implication suffisant pour assurer la réussite des manifestations hors sortie liées au ski-club.

## **5 HORAIRES**

Les éducateurs devront être présents au départ des cars dès 12h45 afin d'encadrer l'embarquement dans les cars.

En cas de retard, le trajet sera à leur charge. Ils devront aussi alors gérer l'achat de leur forfait auprès du responsable de leur car.

## **6 RESPONSABILITES**

### **6.1 Responsable de groupe (MF)**

Le MF assure les cours dans le respect des règles données lors de sa formation (choix du terrain, niveau des enfants, respect des règles de sécurité...). En cas d'accident, il assure la sécurité, déclenche les secours, prévient immédiatement la personne désignée par le Bureau, s'occupe de la déclaration en cas d'accident avec un tiers (recueil identité, téléphone,...)

### **6.2 Accompagnant**

L'accompagnant ferme la marche du groupe, aide les enfants lors des chutes et s'assure de la présence de tous les enfants tout au cours de la séance. En cas d'accident, il travaille en parfaite entente avec le responsable de groupe. Il peut

changer de groupe, en cas de nécessité, pour remplacer un autre accompagnant.

### **6.3 Coordinateur de niveau**

Ce responsable assure la coordination au sein des groupes de même niveau, prend en charge le matériel dont les groupes ont besoin et en assure la maintenance.

### **6.4 Responsable de car**

Cette responsabilité est assurée à tout de rôle par tout l'encadrement selon un planning établi en début de saison. Le responsable arrive à 12h35, prend possession du sac du car dont il a la responsabilité, réalise le pointage des enfants et de l'encadrement. Il coordonne les différentes manipulations (distribution des dossards, rangement des skis) et assure la discipline lors des trajets en collaboration avec les autres éducateurs.

Tout changement de car ou retour avec les parents doit passer par lui.

### **6.5 Affectation des responsabilités**

Tous les postes énumérés ci-avant feront l'objet d'une affectation réalisée lors d'une réunion de Bureau. Toute modification se fera dans les mêmes conditions.

## **7 FORMATION**

Le club peut prendre en charge les formations sur demande de l'intéressé auprès du Bureau, et à condition que celles-ci rentrent dans le cadre des activités du ski-club.

L'étude de prise en charge tient compte des besoins du club, du degré d'implication du postulant ainsi que de son niveau. A ce jour, les prises en charges concernent les formations de MF1 et MF2 (Moniteur fédéral 1er et 2ème degré)

Le club prend alors en charge l'intégralité du montant des forfaits et la moitié du montant des repas. Les frais de déplacement et l'achat du memento d'examen sont à la charge de l'intéressé.

Le principe de fonctionnement des nouvelles formations sera validé par le Bureau du ski-club.

Les modalités de remboursement des frais de formation seront adaptées en fonction des années de présence au sein du ski-club. Aucun remboursement ne sera effectué si le Bureau n'a pas donné un avis favorable pour l'inscription à la formation.

## **8 COMBINAISONS**

Le renouvellement des combinaisons se fera en fonction des finances du club et du mode de participation à l'achat par les membres de l'association.

En aucun cas, l'achat des combinaison n'est une obligation.

## **9 ADHESION AUX STATUTS ET AU REGLEMENT INTERIEUR**

L'adhésion à l'association implique l'acceptation des statuts et du Règlement Intérieur « Educateur » qui seront téléchargeables sur le site Internet de l'association et dont tout adhérent pourra obtenir copie sur simple demande auprès du secrétaire de l'association.